

ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION

Acte n° 2025-06-01

Le Maire de la Ville d'Escaudain,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoint ;

Vu l'arrêté en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur DRELON André, 4ème Adjoint, en matière d'Hygiène, Santé, Sécurité et Handicap ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2122-20 du C.G.C.T, les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

Considérant que l'arrêté mettant fin aux délégations n'a pas le caractère d'une sanction, mais celui d'un acte réglementaire ;

Considérant que cette décision relève du pouvoir discrétionnaire du Maire, dans la mesure où elle n'est pas inspirée par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder au retrait de la délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Monsieur DRELON André, pour raisons de santé ;

ARRÊTE

Article 1 : La délégation consentie par arrêté en date du 8 juillet 2020 à Monsieur DRELON André, 4^{ème} Adjoint, dans les domaines suivants : Hygiène, Santé, Sécurité et Handicap,

Est retirée.

Article 2 : Le retrait de la délégation entraîne de plein droit, la suppression des indemnités qui lui sont liées.

Article 3 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, notifié à l'intéressé et publié.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent ou par voie dématérialisée, sur le site telerecours.fr.

Fait en Mairie, le 11 juin 2025



Bruno SALIGOT

Maire d'ESCAUDAIN

Notifié le

Signature de l'intéressé

André DRELON

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 12/06/2025

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20250611-2025_06_01-AI

Date d'affichage : 18/03/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT

